

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 mars 2024

Date de l'affichage : 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 45 + 1 suppléé + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE NIVEAU NATIONAL

Numéro de la Délibération : 280324-DC-26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGER Y, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Carine LUGEZ, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Michèle BRICHEZ, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrice CREPY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Carine LUGEZ par M. Olivier DOUCHET.
- M. Patrice GOUIN par M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER par M. David LAZARUS.
- Mme Nathalie SABOT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Maud MATHONAT par Mme Marie-France SERRA.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE NIVEAU NATIONAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;
- L'avis de la commission des finances du 21 mars 2024 ;

Considérant :

- La volonté de la Communauté de communes d'apporter son soutien financier aux associations sportives de niveau national dans leur sport respectif et ainsi de les accompagner dans la réalisation de leurs projets, le développement de leurs activités ou dans la mise en place de nouvelles actions ou événements ;
- Que certains clubs seront sites d'accueil pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (accueil de délégation, lieu d'entraînement, etc...) ;
- Les dossiers de demandes de subventions envoyés par les clubs de handball de Neuilly-en-Thelle, de badminton de Chambly et de Cécifoot de Précý-sur-Oise ;
- Les critères d'attribution tels que les effectifs, le nombre de matchs à l'extérieur et le niveau du club selon le nombre de division existant, pris en considération pour déterminer l'attribution de subvention ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ACCORDE** le versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives de niveau national comme suit :
 - AS Neuilly-en-Thelle/Mesnil-en-Thelle Handball : 15 000 €
 - Badminton Club Chambly : 15 000 €
 - Cécifoot Précý-sur-Oise : 15 000 €
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions entre la Communauté de communes et les associations concernées ;
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au compte 6574 du budget principal de la Communauté de communes.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240328-280324-DC-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Affichage : 02/04/2024